



Réunion du groupe de travail des directrices et directeurs des écoles associatives et conservatoires Jeudi 5 mars 2020 à Janzé

Présents : Nicolas Juret (Le Hang'Art), Caroline Boyer (école de musique de Betton), Olivier Guignard et Enora Peloil (SIM Rive Sud), Claude Meunier (Ecole de Musique du Pays de Brocéliande), Robert Sanquer (Ensemble Musical des Cheminots Rennais), Sélim Benslama et Lucie Richet (Sainte-Cécile de Janzé), Jean-Luc Pérard (Association du Bourgl'évêque), Nicolas Guérin (CRR de Rennes), Lucas Lévêque (Jeune volontaire en service civique à la FEPEM 35), Cyril Bertru (La Fabrik), Pascal Lerondel (Opus 17), Lauret Ronzon (Conservatoire Caude Debussy de Saint-Malo), Catherine Maurice (Ecole de Musique de l'Illet), Yves Montagne (Président de la FEPEM 35)

1. Tour de table de présentation des participants:

Yves présente Nicolas Guérin et Laurent Ronzon. Chaque structure (7 associatives et 4 publiques) se présente.

2. La parthèque et la bibliothèque pédagogique:

Intervention de Nicolas Guérin du CRR de Rennes:

Celui-ci donne quelques informations en péambule :

- le catalogue du CRR est sur le site du Conservatoire de Rennes
- 600 lecteurs actifs à la bibliothèque + des professeurs des écoles de musique et conservatoires de la Métropole et du Département.
- La bibliothèque travaille avec la BU de Rennes 2 et accueille également des étudiants (pas uniquement des étudiants en musicologie)
- l'informatisation a été faite en lien avec les bibliothèques municipales rennaises (interrogations sur les pratiques et les besoins car la fonction de documentaliste est différente de celle de bibliothécaire)
- Respect des normes de la BNF et de l'AFNOR
- Tenir compte de ce qui est dans le domaine public (budget des commandes : 9000 € pour les partitions et 1000 € pour les CD) avec mise en concurrence
- Regroupement des bibliothécaires de CRR dans le cadre de l'ASIM et l'AIBM (branche française)
- Quelques pistes à développer : les I partitions, la démarche patrimoniale (dans le cadre de l'action culturelle du CRR) par exemple autour des couvertures de partitions anciennes, de la transversalité des projets
- **Nécessité de faire de la veille documentaire : recherche, prospection, recenser les nouveautés et ventiler l'information. Action qui pourrait être mise en place avec la FEPEM 35. Possibilité également d'une formation des personnels en lien avec UNIFORMATION et le CNFPT**

Archivage : Rangement physique : ne pas remplir les rayons. Problème de place et d'accessibilité des documents s'ils sont placés dans le dernier placard disponible...

Classement : système alpha-numérique en vigueur. Plus basé sur les instruments que le genre; la forme musicale, l'époque. Ne pas chercher à inventer un autre classement : éventuellement des aménagements dans celui qui existe.

Équipement : couverture pvc, étiquette titreuse. Se servir de fournitures spécifiques (attention aux scotchs qui bavent), pochettes spécifiques (Asler). Problème des pages qui se collent (causé par le type de plastique utilisé et impression en duplicopie/A4)

Catalogage : Indispensable. Respecter autant que possible les normes de la BNF pour la saisie d'auteur. Chercher une uniformisation des données (Flûte enchantée/Zauberflöte). Chercher un système en adéquation avec les moyens dont on dispose, logiciel stable, catalogage simple auteur/titre/éditeur/sujet/cote, un système que l'on est capable de maintenir dans le temps (former une nouvelle personne). Un fichier communicable/ accessible à l'ensemble des enseignants, avec mise à jour régulière : excel?

Désherbage : écarter des documents en mauvais état, incomplets, en double pas nécessaire, obsolètes. **Ne pas les jeter !** Peut avoir une valeur patrimoniale, ou pour d'autres écoles.

Commande :

Marché spécifique, commande en ligne facile aujourd'hui : flûte de pan, LMI, Allegro partitions. Essayer de faire vivre Rousseau autant que possible.

Etablir un plan d'acquisition : pour pallier aux faiblesses sur certains genres ou instruments, établir des listes de compositeurs, prendre en compte le domaine public (IMSLP). Associer les enseignants tout en ayant une vision d'ensemble. Etablir une veille documentaire : passer du temps à surveiller les sorties de nouveautés.

Penser acquisition partagées : avant d'acheter une partition, est-ce qu'on peut l'emprunter ailleurs ? Découverte d'un nouvel éditeur, d'un titre en particulier. Créer une liste de diffusion ?

Gestion du prêt, personne référente : Indispensable d'avoir une personne référente pour les commandes, catalogage, équipement. Décharge horaire. Eviter autant que possible le self service, source de perte, retour partiel de document : "la confiance n'exclue pas le contrôle"...

Système de mise à disposition de partitions en quantité limitée pour un an, avec vérification à échéance pour savoir si tout est là. Si non, suspension de la possibilité d'emprunter jusqu'à ce que le document revienne ou soit racheté.

SEAM : faire des demandes de subvention. Vide juridique sur le droit de prêt ? Notamment pour les matériels d'orchestre.

Action culturelle : Au-delà de l'achat pour un programme monté par des enseignants, on peut imaginer la mise en valeur d'un fonds de bibliothèque. Par exemple, des partitions anciennes illustrées, un fond d'harmonie ancien, un répertoire passé de mode, les partitions ayant appartenu à quelqu'un...

Echange de process

Partage d'expérience et questions :

- la SEAM (législation, action culturelle et aide financière)
- les fonds documentaires de la FFEA et de la CMF
- les logiciels : Excel, iMuse, Unimarc ISO 2709
- les mots/clés
- Y a-t-il un catalogue en fonction du niveau des élèves ou par thématique ? Non

3. Réflexion générale dans les conservatoires.

Intervention de Laurent Ronzon du Conservatoire Claude Debussy de Saint-Malo:

La lettre du Musicien, revue professionnelle bien connue de la profession des musiciens, a publié un article le 31 octobre 2018 sur les « discrètes bibliothèques de Conservatoire ». L'article fait le point sur cet outil de travail au service des musiciens, des élèves et des artistes en général. L'article mentionne notamment: *On confie souvent la bibliothèque à des employés municipaux qui ne connaissent pas bien la musique. Toujours d'après la Lettre du Musicien, la moitié des conservatoires, tous statuts confondus, disposent d'un imposant fonds de partitions. D'après une étude réalisée par la Confédération musicale de France (CMF), la France compte 150 bibliothèques de conservatoire dotées de fonds importants et catalogués.* Par exemple le petit Conservatoire d'Aulnay sous Bois abrite un fonds de 15 000 documents, dont 8 000 partitions.

La CMF (Confédération Musicale de France) publie également, dans son magazine de septembre – octobre 2018 un reportage intitulé: « enquête sur les bibliothèques de partitions de Conservatoire ». Le sujet intrigue. Il est d'actualité surtout lorsque l'on sait la directive donnée par Daniel Blanc, inspecteur Général au Ministère de la Culture, recommandant à tous les établissements classés par l'Etat, de se doter une parthothèque. La CMF développe un projet « Documentation » visant à mettre en réseau les parthothèques.

Mise en place d'un gestionnaire de parthothèques dans les Conservatoires :

Les Conservatoires mettent en place différentes stratégies. Tout le monde s'accorde à dire qu'il ne s'agit nullement d'un poste administratif. Tout au plus peut-on aller piocher dans la grille de la filière culturelle vers les métiers des bibliothécaires. Cependant, les Conservatoires mettent de plus en plus en place une personne ayant fait des études de musicien.

- Mme Cécile Grand, au Conservatoire de Paris, après avoir fait toutes ses études en Conservatoire de musique, est musicologue. Elle est chargée de la parthothèque de son conservatoire.
- Mme Anne Ditsch, enseignante en charge de cours, est la responsable de la parthothèque du Conservatoire de Metz. Elle intervient par ailleurs au CFA Métiers des Arts et de la Scène à Nancy. Elle forme au métier de gestionnaire de parthothèque, qu'elle différencie bien d'un bibliothécaire.

L'ENSSIB, école national supérieur des sciences de l'information et des bibliothèques va dans le même sens. Il existe une formation distincte entre le métier de bibliothécaire et ce nouveau métier qui est de s'occuper d'un fond dédié aux partitions, que ce soit dans les orchestres ou dans les Conservatoires. On parle de plus en plus de « **musicothécaire** » comme néologisme visant à désigner ce métier de gestionnaire d'une parthothèque.

En 1993, un questionnaire a été adressé à tous les établissements publics d'enseignement de la musique et de la danse par l'ENSSIB. Il en ressort la mise en avant de la disparité de situation, avec toutes leurs facettes et non uniquement sous l'angle du rapport statut/formation. Mr Clément RIOT, dans son analyse du questionnaire conclue : *Les informations de cette enquête et l'expérience de chaque collègue en situation le prouvent ; la bibliothèque de conservatoire remplit quotidiennement un rôle pédagogique irremplaçable.* Il est donc légitime de confier cette mission à un pédagogue. Le musicothécaire doit posséder une connaissance des morceaux de musique. On ne peut confier cette tâche à une personne qui n'exploite pas toutes les richesses qu'impliquent une lecture de partitions.

Mise en place d'une parthothèque au Conservatoire de Saint-Malo :

Tous les éléments ci-dessus ont alimenté la réflexion au sein du Conservatoire de SAINT-MALO. Mr Jean-Guy JOLLY, professeur de trompette, a demandé durant l'année scolaire 2018 – 2019, à

pouvoir bénéficier de temps dans sa charge hebdomadaire pour débiter le travail sur la PARTOTHEQUE. Il a ainsi commencé à trier et à réunir tous les éléments pour rendre la bibliothèque d'harmonie plus exploitable par les différents chefs d'harmonies de l'établissement. Mr JOLLY s'est proposé de lui-même. Il considérait qu'il était normal qu'un professeur de l'établissement s'occupe des partitions.

Au Conservatoire de Saint-Malo (25000 partitions d'orchestre et 45 000 documents), nous avons pour objectifs :

- La recherche croisée pour trouver une partition. Exemple : je veux une partition pour clarinette et alto, sans cornemuse. Je dispose de quoi ?
- L'import et l'export de notices concernant les œuvres.
- Le retour des expériences des artistes avec la possibilité d'introduire un avis sur les partitions, permettant d'aiguiller le musicien dans la confection de ses programmes.
- Localiser la partition sur l'ensemble des sites qu'utilise le Conservatoire.
- Réaliser un catalogue paramétré spécialement pour les partitions.
- Recourir au prêt entre établissements.
- Emprunter et gérer le prêt.

Pour l'heure, un inventaire de toutes les partitions existantes est nécessaire pour plusieurs raisons :

- établir la base de données sur informatique, rendre pertinent les différents critères choisis ;
- prendre connaissance du stock et dresser une liste même succincte ;
- mettre de l'ordre dans les partitions qui n'étaient pas à leur place ;
- faire un tri entre les partitions originales et les photocopies ;

Cet inventaire permet de mettre en évidence des problèmes dans l'organisation matérielle et de pouvoir y remédier de suite :

- Les partitions n'étant pas inventoriées, il arrive que des commandes soient passées en doublon : la non connaissance des stocks, ou la non concertation entre les départements peut entraîner une commande de partitions déjà disponibles. Cela a un coût.

- Le problème du « photocopiage », qui a été longuement abordé avec les professeurs ; il est vrai que ce dernier a été pratiqué de façon importante et parfois à mauvais escient. Il n'est désormais plus toléré pour des raisons juridiques. Notre seule autorisation : la photocopie de l'extrait d'une œuvre est acceptée lorsque l'on a l'original de la partition et dans la mesure où cela reste à l'usage interne et en petit nombre, et dans l'usage exclusif de l'orchestre.

- Il n'est pas autorisé de stocker des photocopies sauf si c'est une œuvre rare et que l'on ne dispose pas de l'original, les photocopies sont nécessaires, de même pour une œuvre réécrite ou arrangée.

4. synthèse des pratiques dans les structures présentes :

<u>Nom</u>	<u>Lieu dédié</u>	<u>Budget</u>	<u>Commandes</u>	<u>Personnel dédié</u>
Le Hang'Art Retiers	oui	1 000,00 €	Rousseau et les professeurs écrivent des partitions	non
L'Illet Chevaigné	oui	500,00 €	les professeurs écrivent des partitions	non
École de Betton	oui	Non connu à ce jour	les professeurs écrivent des partitions	Directrice et personnel
Rive Sud Bruz	Une salle par inst avec sa biblio	1000/3000 € (seule référence, les factures)	les professeurs écrivent des partitions	Oui (Enora Peloil)
EM Pays de Brocéliande	Oui (armoire sous clés)	500,00 €	les professeurs écrivent des partitions	non
La Fabrik St Aubin/Cormier	non	500,00 €	les professeurs écrivent des partitions	non
EMCR Cheminots	oui	1 000,00 €	Duros + autres éditeurs	non
Ste-Cécile Janzé	oui	2 000,00 €	Par internet	Oui (référencement)
Association Bourgl'évêque	non	Pas de budget	les professeurs écrivent des partitions	non
Opus 17 Bain de Bgne	non	Pas de ligne précise	les professeurs écrivent des partitions	non
Conservatoires Saint-Malo	Oui et non	12 000,00 € budget par classe	Commandes en ligne + professeurs	oui

**Prochaine réunion du groupe le Jeudi 8 octobre 2020
à 9h30 à l'école de musique Paul Le Flem de Châteaugiron
Invité : Monsieur Stéphane Bruno de UNIFORMATION**

FEPEM 35

Agrément « Jeunesse Education Populaire »

n° 17-35-J001

2 Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne

Tel : 02 99 41 35 10 ou 06 79 96 58 76 fepem.35@gmail.com